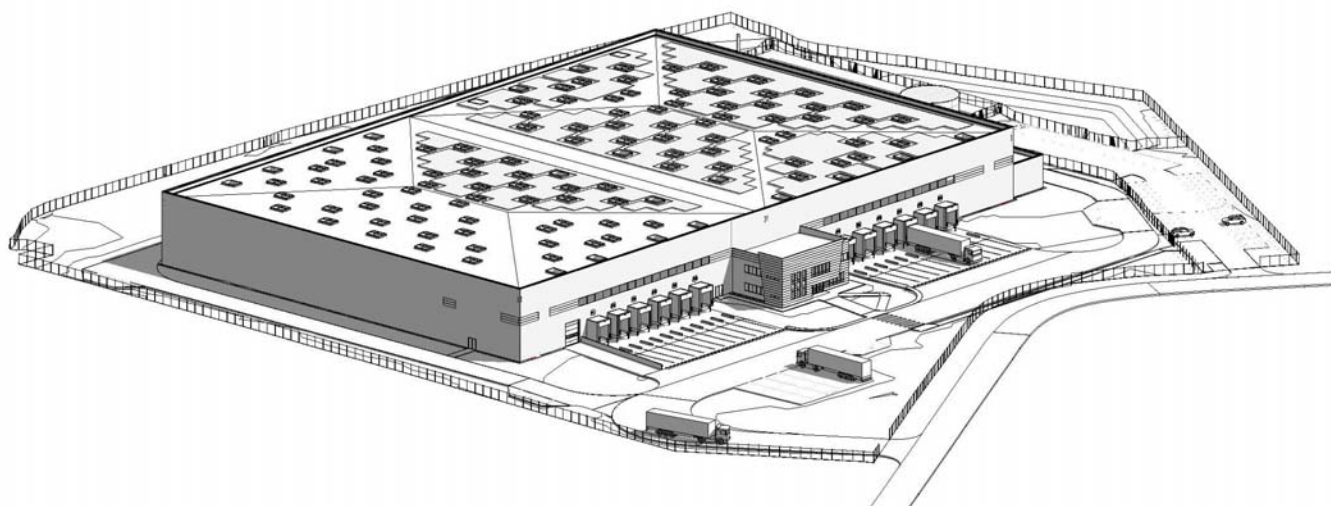


# ARGAN - BOLBEC 2

## PROJET DE PLATEFORME LOGISTIQUE

### ZAC DE BOLBEC ST-JEAN

76210 BOLBEC



**DEMANDEUR :**



ARGAN SA  
21, RUE BEFFROY  
92200 NEUILLY-SUR-SEINE  
T: 01 47 47 05 46

**ARCHITECTE :**



A26 GL  
165 bis, RUE DE VAUGIRARD  
75015 - PARIS  
T: 09 70 75 52 80

**BUREAU ICPE :**



VERITAS Rhône-Alpes Auvergne  
16, chemin de Jubin - BP26  
69570 Dardilly  
T: 09 69 39 10 09

**PAYSAGISTE :**



B27  
165, rue de Vaugirard  
75015 PARIS  
Tel. +33 (0)9 70 07 70 90

**BET THERMIQUE :**



B27  
165, rue de Vaugirard  
75015 PARIS  
Tel. +33 (0)9 70 07 70 90

## DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

### NOTICE

Conception: NB

Approuvé par:

ECHELLE :

DATE :

12/07/2021

FORMAT :

A4

1744

A26-GL

ARC

PC

N° Affaire

Emetteur

Lot

Phase

Bâtiment

Nature

Niveau

Indice

PC4

N°Chrono

- Cette rétention est assurée par fermeture de la vanne barrage du réseau E.P. voirie.
- Les eaux de rétention seront stockées :
  - Dans les quais extérieurs, sur une profondeur maximale de 20 cm soit environ 134m<sup>3</sup>
  - Dans le volume du réseau enterré, mis en charge, soit environ 50m<sup>3</sup>
  - Enfin, le restant, dans le bassin étanche soit 1838m<sup>3</sup>
- En fonctionnement normal, les eaux de voirie sont dirigées vers le bassin étanche avant d'aller, dans le bassin d'orage via le déboureur-séparateur à hydrocarbure.
- En cas d'incendie, la vanne barrage motorisée, disposée en amont du déboureur-séparateur à hydrocarbures, asservie au déclenchement du sprinkler, permettra le confinement des eaux d'extinction incendie. La fermeture de cette vanne est aussi manœuvrable localement et depuis un poste dédié au RDC des bureaux.

## NOTICE ASSAINISSEMENT, VOIRIES ET RESEAUX DIVERS

### Notes préliminaires :

- L'ensemble des raccordements aux réseaux « publics » se fera en conformité aux prescriptions réglementaires et exigences techniques des concessionnaires et de l'aménageur.

### **VOIRIES.**

- Les voies destinées à la circulation des poids-lourds seront de type voirie lourde.
- Les voies destinées au stationnement des véhicules du personnel seront de type voirie légère.
- Les trottoirs et cheminements devant le bureaux sont en béton désactivé
- Les autres cheminements des issues de secours sont en bicouche gravillonnée
- Les aires de béquillage et attente P.L. sont en dalle béton

### **ASSAINISSEMENT.**

#### RESEAUX EAUX USEES.

- Ce réseau reprendra les eaux usées et les eaux vannes du bâtiment.
- Les eaux usées sont uniquement issues des équipements sanitaires du bâtiment.
- Les raccordements se feront via un regard posé en limite de propriété sur le réseau public existant

#### RESEAUX EAUX PLUVIALES DE VOIRIES.

Les eaux de surface de voiries seront collectées par la configuration des pentes de voirie et des regards à grille, et rejetées dans le bassin de rétention prévu au Nord-Est du terrain. Ce bassin est dimensionné pour pouvoir y confiner les eaux de défense incendie

#### RESEAUX EAUX PLUVIALES TOITURES.

- Les eaux pluviales de toitures collectées seront dirigées via des réseaux enterrés vers le bassin d'orage prévu sur le terrain.
- Ce bassin récupérera les eaux pluviales de toitures et les eaux pluviales de voirie du bassin de rétention, après passage dans le déboureur-séparateur à hydrocarbures.
- Les eaux de ce bassin seront infiltrées pour partie. La nature du sol étant très peu infiltrante, le surplus sera rejetée au réseau public via un réducteur de débit.
- Le bassin d'orage a été prédimensionné suivant un débit de fuite autorisé de 2l/s/ha suivant le tableau ci-après :

Rappel réglementaire: PLU						
Limitation du débit de fuite à :		2,00 l/s.ha				
	Surface m <sup>2</sup>	Débit de fuite L/s.ha	débit de fuite de la parcelle q <sub>p</sub> L/s			
Terrain	37 559	2,00	7,51			
<b>Calcul du coefficient de ruissellement global de la parcelle: Ca = Ca' x Sp / S</b>						
Ca' coefficient de ruissellement par surface - Sp: surface perméable considérée - Sa: surface équivalente						
Détail des surfaces	Sp (m <sup>2</sup> )	Coefficient de ruissellement Ca' (hypothèse)	Sa' (m <sup>2</sup> ) = Sp x Ca'	Q (m <sup>3</sup> /min) = (q <sub>p</sub> x 60 / 1000) x Sa' / Sa		
Surface 1	0	0,25	0,00	0,0000		
espaces verts	14 031	0,20	2806,20	0,0529		
bassin étanche	1 084	0,80	867,20	0,0164		
voie	6 436	0,95	6114,20	0,1154		
emprise bâtiment	12 850	0,95	12207,50	0,2303		
voie pompier	3 158	0,60	1894,80	0,0357		
Surface 7	0	0,00	0,00	0,0000		
Surface 8	0	0,00	0,00	0,0000		
Surface 9	0	0,00	0,00	0,0000		
Global	Surface totale S m <sup>2</sup>	Ca	Sa (m <sup>2</sup> ) = Σ Sa'	débit à la parcelle Q m <sup>3</sup> /min		
	37 559	0,64	23889,90	0,4507		
Coefficients de ruissellement type, pour des périodes de retour comprises entre 5 et 10 ans, d'après la CG 1333 de 1949:			Par extension:			
Type de surface	Coefficient de ruissellement C	Type de surface	Coefficient de ruissellement C			
Pelouse (sols terreux, faible pente)	0,15 - 0,20	Espaces verts pleine terre	0,20			
Pelouse (sols sableux, faible pente)	0,05 - 0,10	Voiries	0,95			
Trottoirs	0,75 - 0,90	Toitures terrasses plantées	0,50			
Rue	0,80 - 0,85	Bâti hors toitures terrasses plantées	0,95			
Cimetières - parcs	0,10 - 0,25	Toiture zinc	1,00			
Zone industrielle	0,50 - 0,90	Dalles sur plots	0,85			
Zone de centre ville	0,7 - 0,95					
<b>Détermination du volume de rétention par la méthode des volumes :</b>						
Région considérée :	1					
Période de retour :	10 ans					
S	Sa =S x Ca	qf =(Q/Sa) x (60/10)	ha LIRE SUR ABAQUE	V =10 x ha x Sa	coefficient de sûreté	VOLUME du bassin
m <sup>2</sup>	ha	mm/h	mm	m <sup>3</sup>		
37559	2,39	1,1320	33,0	788,37	5%	828 m3

**EAU POTABLE.**

- Les branchements seront mis en place via un regard de comptage enterré disposé à proximité de la limite de propriété. Les comptages seront mis en place dans ce regard.
- Il est prévu 2 comptages :
  - Un pour l'alimentation en eau potable
  - Un pour la défense incendie : Alimentation des P.I. de la réserve pompiers et remplissage de la cuve sprinkler.
- Le raccordement sur le réseau public se fera en limite de propriété